



La Soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

1er novembre 2002

Par l'équipe du Collectif

Numéro 114

Bonjour tout le monde! Nous vous revenons avec une Soupe au caillou régulière après les huit belles journées passées à échanger et discuter à l'Agora pour un Québec sans pauvreté. Voici ci-contre le communiqué bilan. Vous en verrez bientôt aussi des traces sur notre site Internet

Ci-dessous quelques nouvelles.

Projet de loi 126 !?!

Saviez-vous qu'il s'est déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi 126 destiné à modifier la loi de l'aide sociale ? Ce projet de loi institue l'abolition des coupures pour partage de logement, modifie des règles en concordance avec les resserrements de la loi canadienne sur l'immigration et remplace le programme de protection sociale qui n'a jamais été appliqué par un chapitre « Programmes et mesures visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Drôle de situation où on présume de la loi 112 avant son adoption... On vous en reparle dans un prochain numéro après plus ample analyse.

L'action du 30 novembre passe au 1er décembre

Vous remarquerez dans le bas de la page 2 une annonce pour l'action du 1er décembre à Montréal. C'est un petit avant-goût. Nous vous revenons très bientôt avec tous les détails sur ce rassemblement en faveur d'une loi 112 dotée des moyens de son audace. Si vous surveillez le site Internet, vous y trouverez très bientôt un tract et une affiche pour la mobilisation.

À concrétiser dans la journée

En suite de ce bulletin voir l'invitation du groupe Au bas de l'échelle à poser un geste pour faire pression sur le premier ministre pour que son gouvernement aille de l'avant avec la réforme du code du travail. Un geste à poser avant la fin de la journée (lundi)!

COMMUNIQUÉ

L'Agora pour un Québec sans pauvreté transmet son bilan aux parlementaires et au gouvernement

Du concret vers une société riche de tout son monde

Québec, le lundi 28 octobre 2002 – Après une semaine intense en débats et créations, les participants et participantes de l'Agora pour un Québec sans pauvreté ont conclu aujourd'hui leurs travaux en interpellant les parlementaires et le gouvernement du Québec sur le projet de loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils et elles ont insisté sur la nécessité de fonder sur l'égalité en droits ce projet de loi présentement à l'étude et de lui associer dès son adoption des mesures concrètes qui permettront d'y croire parce qu'elles amélioreront directement les conditions de vie et de revenu des personnes les plus pauvres.

À ce sujet, le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, qui organisait l'événement, demandera dans les prochains jours à l'Assemblée nationale de mettre en novembre à la vue des parlementaires du Québec l'exposition **Objet : pauvreté !** qui s'est avérée un des grands succès de cette agora. Plus de 150 objets ont été apportés suite à un appel lancé par le Collectif. Chacun représente un volet de ce que signifie le fait de vivre la pauvreté pour une personne. "Ces objets sont le message, a exprimé un participant. Ils parlent pour du concret."

Le concret, ce sont des mesures conduisant à la couverture des besoins essentiels là où ils ne sont pas couverts, dont un barème plancher à l'aide sociale et un retour immédiat à la gratuité des médicaments pour toutes les personnes à l'aide sociale et toutes les personnes âgées qui reçoivent le supplément de revenu garanti. Cette dernière mesure est d'une très grande urgence et le gouvernement aurait l'assentiment de l'opposition officielle pour la réaliser immédiatement. De même la loi révisant les normes minimales du travail ne peut plus attendre. Elle doit être déposée maintenant et comporter les améliorations proposées par le groupe Au bas de l'échelle et les syndicats.

Une égalité en droits et en compétence à faire valoir

Un autre succès de cette agora aura été de rendre possible à quelques centaines de personnes de faire l'expérience à travers les divers ateliers et croisements de savoirs de leur commune égalité en citoyenneté malgré leurs différences criantes au plan de la condition sociale et des ressources économiques. "La démocratie suppose l'égalité en droits et le respect de la dignité de chaque personne, a résumé **Micheline Bélisle**, une participante. Il n'y a pas d'autre base possible que celle-là pour la loi 112."

Plusieurs ont également fait l'expérience de leur égalité en compétence à travers une autre activité très appréciée de l'agora : pendant quatre jours un groupe d'artistes ayant pour nom ISO-100000000 a émis sur place à toute personne qui le demandait une carte plastifiée avec

photo et description d'une compétence qu'elle ou son entourage lui reconnaît. Cette activité a concrétisé une conviction maintes fois exprimée en atelier : la contribution des personnes à la société n'a rien à voir avec l'existence ou la hauteur de son salaire et une société en santé doit tenir compte de la variété de ces contributions essentielles, même si elles ne sont pas toutes concrétisées par un emploi.

La loi 112 doit conduire à remettre en question le système actuel d'aide de dernier recours

Selon les participants et participantes à l'Agora, la loi 112 sera une bonne loi dans la mesure où elle facilitera le passage du système actuel d'aide de dernier recours à un régime plus universel dans sa conception qui permettra une couverture équitable des besoins essentiels de toutes et tous.

Pendant la semaine de l'agora, la commission parlementaire chargée de l'étude du projet de loi 112 a d'ailleurs été confrontée aux aberrations qui lui étaient exposées par différentes associations représentant des personnes handicapées ou en grande détresse suite à des conditions de vie ou de travail très inéquitables. Ces aberrations montrent que les règles actuelles de la sécurité du revenu et des normes du travail qui n'arrivent plus à répondre équitablement à la variété des situations de pauvreté et au désir de contribuer des personnes marginalisées par ces règles.

Devant la variété des situations et des contributions, le régime actuel s'avère incapable de réaliser l'égalité en dignité et en droits de même que le droit à un revenu décent sur une même base pour toutes les personnes. D'où l'importance que cette loi prenne ses distances des catégorisations préjudiciables qui caractérisent le régime actuel et qu'elle ouvre la porte à un débat public sur la garantie de revenu qui pourrait succéder à ce régime.

L'occasion de lever le coin du voile

Du 20 au 28 octobre, cette agora tenue en marge et à proximité des travaux parlementaires, aura été l'occasion de lever le coin du voile sur plusieurs réalités méconnues, dont la pauvreté au travail. Elle aura permis de revenir sur une réalité trop facile à oublier, la pauvreté plus grande des femmes. Elle aura mis en évidence les différentes lois du silence, notamment de part et d'autre des guichets des services publics, qui empêchent de mettre au grand jour des réalités qui appellent immédiatement une réaction et une solution. Une

rencontre très appréciée entre fonctionnaires des services publics et personnes en situation de pauvreté en a été une bonne démonstration. Elle a montré le potentiel qu'il y a pour l'amélioration des services à sortir du silence et du devoir de réserve en croisant les savoirs, les expériences et les expertises.

L'agora aura aussi permis de cheminer vers des solutions à des questions présentement débattues en commission parlementaire : par exemple, la façon de faire fonctionner ensemble l'égalité en droits et l'égalité des chances. De même sur le fait que la réduction de la pauvreté passe par la réduction des écarts, comme l'a confirmé Marie-France Raynault, directrice du Département de médecine sociale et préventive de l'université de Montréal, lors d'une assemblée publique tenue lundi le 21 octobre. La chercheuse a expliqué, données à l'appui, que les pays qui ont réussi à réduire l'un sont des pays qui ont réussi à réduire l'autre.

Des mots disparus à faire réapparaître dans la loi 112

Dans la nuit du vendredi 25 octobre au samedi 26 octobre, quatre des quinze bannières qui entouraient le site de l'Agora, campée au Parc de l'Esplanade à Québec, ont été volées. "Elles formaient ensemble la phrase **Jeter les bases d'un Québec et d'un monde sans pauvreté**, a expliqué Vivian Labrie, porte-parole du Collectif. Ces mots sont le sens de tout notre travail depuis quatre ans et nous les avons constamment mis sur la place publique. Ils sont pourtant également absents du projet de loi 112. Nous pourrions toujours refaire des bannières ou proposer des lois, mais nous ne pouvons pas écrire ou adopter les lois à la place de celles et ceux qui sont mandatés pour le faire. Nous demandons aux parlementaires et au gouvernement de faire réapparaître ces mots dans la loi 112 et de voter avant les prochaines élections une loi améliorée qui permettra d'avancer vraiment vers une plus grande réalisation de notre commune égalité."

Les huit améliorations au projet de loi 112 proposées par le Collectif ont par ailleurs été largement confirmées par les visiteurs de l'Agora. Ces personnes de tous âges et conditions, qui sont venues de Québec, Montréal, de l'Estrie, des Bois-Francs, de Chaudière-Appalaches, du Saguenay Lac-St-Jean et de l'Outaouais, ont expliqué à plusieurs reprises que leurs choix sont clairs à ce sujet, que le gouvernement doit maintenant agir et que la vigilance citoyenne sera là après comme avant la loi.

- 30 -

Rassemblement 1^{er} décembre 2002

POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ : Donnons à la Loi 112 les moyens de son audace

Le rassemblement est prévu à midi devant les bureaux du Premier ministre Bernard Landry situé au 75 boul. René-Lévesque Ouest à Montréal (soit devant le siège social d'Hydro-Québec). Il sera suivi d'une courte marche et d'un rassemblement intérieur au Club Soda (1225 boul. St-Laurent) pour un volet culturel avec artistes invités.



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5. Tél.: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca
Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans la Basse-Ville de Québec.

www.pauvrete.qc.ca



ATTENTION, ATTENTION, ATTENTION : URGENCE!

Chers-es ami-e-s d' Au bas de l'échelle,

Vous le savez, nous sommes depuis plusieurs mois maintenant en campagne pour obtenir une réforme en profondeur de la Loi sur les normes du travail. Un projet de loi devait être déposé à l'Assemblée nationale avant la fin d'octobre. Nous sommes le 30 et le Conseil des ministres n'a toujours pas adopté un projet de loi à déposer à l'Assemblée nationale. Et si le projet de loi n'est pas déposé avant le 7 novembre, c'est foutu pour une adoption avant Noël!!!

Nous savons que le problème n'est pas au ministère du Travail. Notre petit doigt (et une bonne expérience politique...) nous dit que les résistances viennent probablement des ministres responsables de dossiers économiques. Les associations patronales ont sans doute effectué un bon lobby!

Le gouvernement québécois doit choisir. Ou bien il prête l'oreille à des patrons qui ne sont à peu près jamais d'accord avec une réglementation du marché du travail; ou bien, il entend la voix de milliers de travailleuses et travailleurs qui en ont assez de la précarité, des abus, du manque de recours et de l'exclusion. Sans compter toutes les difficultés à concilier la vie familiale et le travail.

Nous vous demandons de poser un geste d'appui!

Ce geste est très simple : il s'agit de demander aux organismes de votre région, à vos membres, à vos réseaux de faire parvenir un fax au bureau du premier ministre Landry d'ici lundi prochain à 17 heures. Ce délai est court mais le prochain conseil des ministres sera exceptionnellement mardi prochain, le 5 novembre.

Le message n'est pas compliqué : " Nous voulons que le gouvernement du Québec dépose avant le 7 novembre un projet de loi sur les normes du travail à l'Assemblée nationale. "

Le numéro de télécopieur (fax) du Premier ministre est : (418) 643-3924

Vous pouvez aussi envoyer un courriel: premier.ministre@cex.gouv.qc.ca

Un grand, immense merci!

Francoise David
pour Au bas de l'échelle